

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 468

20 février 2014

### SOMMAIRE

3D Luxembourg S.A. ....	22435	Faraz s.à r.l. ....	22458
a b plus SA ....	22418	Fisec S.à r.l. ....	22460
Accent Aigu ....	22438	Foodline SPF S.A. ....	22456
Allo Tools S.A. ....	22438	Force One ....	22456
Amadeus (Europe) S. à r. l. ....	22437	Four Tools ....	22458
Andaholtz S.A. ....	22444	Fratrrix S.à r.l. ....	22457
AOL Europe Holdings (2) & Cie ....	22444	Gaïa Consult Sàrl ....	22457
Atwell ....	22444	GDS Consulting S.A. ....	22461
Bail S.A. ....	22435	Genie Therm s.à r.l. ....	22458
Baker Hughes Luxembourg S.à r.l. ....	22434	Giotto S.A. ....	22460
Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l. .....	22437	Glacis Invest S.A. ....	22458
Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ...	22438	Guardian Industries Europe S.à r.l. ....	22449
Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. ...	22434	Guardian Middle East & Africa SE ....	22457
Bell Global Investments ....	22443	Guardian Project Finance S.à r.l. ....	22457
Caciva ....	22426	H'Corp ....	22460
Cashnote Lux S.à r.l. ....	22461	HOS111 S.A. ....	22447
Col REO Victoria B S.à r.l. ....	22464	ICMblackwood Management Company S.à r.l. ....	22451
Compagnie Financière de Castiglione ....	22459	Ilivia Holding S.à r.l. ....	22461
Concept Rénovation S.à r.l. ....	22425	Immo-Tours International S.A. ....	22452
Consortium de Développement ....	22459	Integrative Nutrition S.à r.l. ....	22446
Consultance Design & Développement In- formatique s.à r.l. ....	22459	i.plan by marc gubbini architectes S.A. ...	22418
Corfi S.A. ....	22440	Kauri Cab German Residential Properties .....	22446
Corning Finance Luxembourg S.à r.l. ....	22426	Mattex International S.à r.l. ....	22418
Cotrimo S.A. ....	22459	Michel Guy Management S.à r.l. ....	22450
Craft Air S.A. ....	22460	Nereus II S.A. ....	22453
Credit Alliance Securities ....	22463	Pocol S.A. ....	22455
CRF Fiducia Luxemburg ....	22440	Rom8 S.A. ....	22441
Dekima S.A. ....	22446	Rongsheng Resource (Luxembourg) Hold- ing S.à r.l. ....	22426
Diamond Royale Management S.à r.l. ....	22440	Serimnir S.A. ....	22444
Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung A S.à r.l. ....	22441	Serin Holding S.A. ....	22438
EQT BW S.A. ....	22449	Vokovice BCP Holding SA ....	22435
Ets Jacoby S.A. ....	22449	World Domination Corporation S.A. ....	22435
Facta Non Verba S.à r.l. ....	22459		

**a b plus SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.  
R.C.S. Luxembourg B 108.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008961/10.

(140010402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**i.plan by marc gubbini architectes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 139.081.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008962/10.

(140009988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Mattex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 183.341.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mattex Dubai LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the United Arab Emirates, having its registered office at P.O. Box 112470, Plot # TP/010201, Techno Park, Jebel Ali, Dubai, United Arab Emirates, and registered with the Dubai Commercial Register under number 1039388,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 9, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Mattex International S.à. r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at three hundred fifty-six thousand one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 356.125,00) represented by three hundred fifty-six thousand one hundred and twenty-five (356.125) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The

notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in kind in the amount of three hundred fifty-six thousand one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 356.125,00) consisting in one hundred and fifty (150) shares with a par value of one United States Dollar cent (USD 0,01) each, an aggregate par value of one United State Dollar and fifty United States Dollars cent (USD 1,50), and representing fifteen percent (15%) of the share capital of Mattex Group Corporation, a corporation incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange, Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of States of the State of Delaware under number 5049533, with an aggregate value of three hundred fifty-six thousand one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 356.125,00).

### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a signed balance sheet dated October 31, 2013 of Mattex Dubai LLC, prenamed, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Mattex Dubai LLC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed assets.

### *Effective implementation of the contribution*

Mattex Dubai LLC, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the contributed assets, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the assets to be contributed or part of them be transferred to it;
- the assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the assets is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of location of the assets in order to duly carry out and formalize the transfer and consider it effective anywhere and towards any third party.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

#### *Category A Managers:*

- Mr. Hamad Abdullah A Al-Sorayai, Businessman, born on January 22, 1958, in Jeddah, Kingdom of Saudi Arabia, with professional address at P.O. Box 112470, Dubai, United Arab Emirates;
- Mr. Manfred Klepacz, CEO Industrial Sector, born on May 6, 1960, in Hamburg, Germany, with professional address at P.O. Box 331, Jubail Industrial City 31951, Kingdom of Saudi Arabia;

#### *Category B Manager:*

- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mattex Dubai LLC, une société à responsabilité limitée établie selon les lois des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social à P.O. Box 112470, Plot # TP/010201, Techno Park, Jebel Ali, Dubaï, Emirats Arabes Unis, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Dubaï sous le numéro 1039388,

ici représentée par M. Gaël Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Mattex International S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trois cent cinquante-six mille cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 356.125,00) représenté par trois cent cinquante-six mille cent vingt-cinq (356.125) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollars Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions

collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en nature d'un montant de trois cent cinquante-six mille cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 356.125,00), consistant en cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, et d'une valeur cumulée d'un Dollar Américain et cinquante centimes de Dollar Américain (USD 1,50) représentant quinze pourcent (15%) du capital social de Mattex Group Corporation, une société établie et existante selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange, Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5049533, d'une valeur totale de trois cent cinquante-six mille cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 356.125,00).

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan signé en date du 31 octobre 2013 de Mattex Dubai LLC, précitée, certifié "sincère et véritable" par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Mattex Dubai LLC, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des actifs apportés;

#### *Réalisation effective de l'apport*

Mattex Dubai LLC, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction des actifs apportés, ceux-ci étant librement transmissibles et n'étant sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les actifs apportés ou une partie de ceux-ci lui soient transférés;
- les actifs apportés sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
- l'apport des actifs est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de localisation des actifs aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-).



*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Hamad Abdullah A Al-Sorayai, Businessman, né le 22 janvier 1958 à Djedda, Royaume d'Arabie Saoudite, ayant son adresse professionnelle à P.O. Box 112470, Dubai, Emirats Arabes Unis;

- M. Manfred Klepacz, Président Directeur Général Secteur Industriel, né le 6 mai 1960 à Hambourg, Allemagne ayant son adresse professionnelle à P.O. Box 331, Cité Industrielle de Jubail 31951, Royaume d'Arabie Saoudite;

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Christophe Gaul, gérant de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Toutain, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014006980/381.

(140007588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Concept Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3569 Dudelange, 36, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 180.995.

—  
*Extrait des résolutions de l'age du 6 janvier 2014*

S'est réuni en assemblée générale extraordinaire

Monsieur MAGNANI Mauro, demeurant à F-57250 Moyeuvre-Grande, 83, rue d'Avril

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «CONCEPT RENOVATION S.à r.l.», avec siège social à L-3569 Dudelange, 36, rue Tattenberg, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée révoque Monsieur WIEWIORA Philippe, demeurant à F-57800 Jarny, 24C Ruelle Jeanne d'Arc, de son poste de gérant technique du département «peintre, plafonneur, façadier, entrepreneur paysagiste, carreleur, marbrier, tailleur de pierres et décorateur d'intérieur».

*Deuxième résolution*

Monsieur Mauro MAGNANI, prénommé, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Dudelange, le 6 janvier 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014009079/22.

(140010121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Caciva, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 1, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 114.620.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009084/9.

(140009884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Corning Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.020.093.965,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 118.156.

*Extrait de changement d'adresse, de nom et de nationalité de l'associé unique*

La Société a été informée du transfert de siège social des Iles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg, du changement de nom et de nationalité de Corning Finance Cayman Ltd, Associé unique de la Société. L'Associé unique a pris la dénomination de Corning SK Luxembourg S.à r.l., a désormais son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B183.325.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 janvier 2014.

*Pour Corning Finance Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2014009081/17.

(140010187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Rongsheng Resource (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 183.333.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

«Zhejiang Rongsheng Holding Group Co., Ltd», a limited liability company from the People's Republic of China with registered office at HongYang Road 98#, YiNong Town, XiaoShan District, Hangzhou, Zhejiang Province, People's Republic of China, registered with the Zhejiang Provincial Administration for Industry & Commerce under number 330000000010055 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

By virtue of a proxy given under private seal,

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of investments in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such investments.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the provision of financing in any kind or form, where necessary.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "Rongsheng Resource (Luxembourg) Holding S.à. r.l.".

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each which are fully paid-up.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The Sole Shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

**Art. 13. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of two Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Manager; or by two Managers in case of Board; or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

**Art. 16. General meetings of shareholders.** As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-one day of December of the same year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (CAD)	Number of shares	Amount paid-in (CAD)
Zhejiang Rongsheng Holding Group Co., Ltd prenamed; . . . . .	20,000.-	20,000	20,000.-
Total: . . . . .	20,000.-	20,000	20,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31<sup>st</sup>, 2013.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to set at two the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for a period of three years, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

##### *Class A Manager:*

- Mr. XIANG Jiongjiang, Chinese nationality, born on 11 December 1983 in XiaoShan District, Hangzhou, Zhejiang Province (China), residing professionally in YouSheng Road 45#, YaQian Town, XiaoShan District, Hangzhou, China.

##### *Class B Manager:*

- Mr. Christophe Laguerre, Financial Consultant, born on 26 May 1964 in Saint-Mard, Belgium, residing in 115, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«Zhejiang Rongsheng Holding Group Co., Ltd», une société à responsabilité limitée de la République populaire de Chine ayant son siège social au HongYang Road 98#, YiNong Town, XiaoShan District, Hangzhou, Zhejiang Province, République populaire de Chine, immatriculée auprès du Zhejiang Provincial Administration for Industry & Commerce sous le numéro 330000000010055 Associé Unique»,

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet principalement l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui

fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "Rongsheng Resource (Luxembourg) Holding S.à r.l.".

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt milles Dollars Canadiens (CAD 20.000,-) divisé en vingt milles (20,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un Associé Unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé Unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un Associé Unique, ledit Associé Unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé Unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'Associé Unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'Associé Unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

**Art. 13. Evénements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux Gérants en cas d'un Conseil ou encore; en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) Associé Unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Grand duché du Luxembourg à spécifier dans la convocation de cette assemblée.



**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'Associé Unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'Associé Unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (CAD)	Nombre de parts sociales	Libération (CAD)
Zhejiang Rongsheng Holding Group Co., Ltd prénommée; . . . . .	20,000,-	20,000	20,000,-
Total: . . . . .	20,000,-	20,000	20,000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

L'Associé Unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de fixer à 2 le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période de trois ans, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

*Gérant de catégorie A:*

Mr. XIANG Jiongjong, de nationalité chinoise, né le 11 décembre 1983 à XiaoShan District, Hangzhou, Zhejiang Province (Chine), ayant pour adresse YouSheng Road 45#, YaQian Town, XiaoShan District, Hangzhou, Chine.

*Gérant de catégorie B:*

- M. Christophe Laguerre, Consultant Financier, né le 26 mai 1964 à Saint-Mard, Belgique, demeurant au 115, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58882. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007119/438.

(140007513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.906.

Les comptes annuels de Battery Lux Holdco (Onshore) S.à r.l. B 137.906 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battery Lux Holdco (Onshore) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009024/11.

(140010155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Baker Hughes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 130.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009020/10.

(140010133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Bail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 70.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009037/10.

(140010132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**World Domination Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 84.678.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008939/9.

(140008967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**3D Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 87.083.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008953/9.

(140008893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Vokovice BCP Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 95.588.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Henri DA CRUZ, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, the "Proxy-Holder", acting as a special proxy of Alliance Holdings & Developments Limited S.à r.l., a limited company having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, registered under number B143955, the "Sole Shareholder", by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the Proxy-Holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société anonyme"), Vokovice BCP Holding S.A., having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 95588, was incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître DECKER, then notary residing in Luxembourg-Eich, on August 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1038 dated October 7, 2003. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Blanche MOUTRIER acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, dated October 22, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 2894, dated November 29, 2012.

II. - That the subscribed share capital of the company Vokovice BCP Holding S.A., amounts to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by twenty-four thousand eight hundred (24.800) shares of one euro and twenty-five cents (EUR 1,25) each.

III. - That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company Vokovice BCP Holding S.A."

IV. - That Alliance Holdings & Developments Limited S.à r.l. as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company Vokovice BCP Holding S.A.

V. - That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that they take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company Vokovice BCP Holding S.A., and that the liquidation of the company Vokovice BCP Holding S.A., is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. - That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VII. - That the shareholders' register of the dissolved company Vokovice BCP Holding S.A. has been cancelled.

VIII. - That the financial statements of the company Vokovice BCP Holding S.A. as at the date of dissolution are hereby approved.

IX. - That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to all the managers of the dissolved company Vokovice BCP Holding S.A. for the execution of their mandates and duties during the period starting on January 1, 2013 and ending on the day of the liquidation of the company Vokovice BCP Holding S.A.

X. - That the records and documents of the dissolved company Vokovice BCP Holding S.A. will be kept for a period of five years at the offices of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy-Holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy-Holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Alliance Holdings & Developments Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B143955, ci-après dénommée "l'Associé Unique", en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I. - Que la société à responsabilité limitée Vokovice BCP Holding S.A., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95588, a été constituée suivant acte reçu par Maître DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1038 du 7 octobre 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2894 du 29 novembre 2012.

II. - Que le capital social souscrit de la société Vokovice BCP Holding S.A. est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt cinq centime (EUR 1,25) chacune.

III. - Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société Vokovice BCP Holding S.A.

IV. - Que Alliance Holdings & Developments Limited S.à r.l., en tant que liquidateur de la société Vokovice BCP Holding S.A., a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V. - Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute Vokovice BCP Holding S.A., et que la liquidation de la société Vokovice BCP Holding S.A., est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII. - Que le registre des associés de la société dissoute Vokovice BCP Holding S.A.. est annulé.

VIII. - Que les états financiers de la société Vokovice BCP Holding S.A., à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX. - Que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la société dissoute Vokovice BCP Holding S.A., pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se terminant au jour de la liquidation de Vokovice BCP Holding S.A.

X. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans chez Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associé Unique connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.*

Référence de publication: 2014007239/107.

(140008039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Amadeus (Europe) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 100.094.

*Décision de l'associé unique du 2 janvier 2014*

L'associé unique prend note et accepte la démission du gérant, Monsieur Kristian Groke, avec effet au 31 décembre 2013.

Suite à la démission de Monsieur Kristian Groke, l'associé unique nomme nouveau gérant, Monsieur Robert Weirig, comptable, né le 16.11.1959 à Luxembourg, demeurant 31, rue du Village, L-6140 Junglinster.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Amadeus (Europe) S.à r.l.

Référence de publication: 2014008993/15.

(140009825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.117.

Les comptes annuels de Battery Lux Holdco II (Onshore) S.à r.l. B 138.117 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battery Lux Holdco II (Onshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014009026/11.

(140010157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.907.

—  
Les comptes annuels de Battery Lux Holdco (Offshore) S.à r.l. B 137.907 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battery Lux Holdco (Offshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014009023/11.

(140010156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Accent Aigu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 59, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.537.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008978/9.

(140010139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Allo Tools S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 145.506.

—  
EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 08 janvier 2014, les actionnaires de la Société acceptent la démission de la fonction d'administrateur de Monsieur Serge ROLLINGER, demeurant 48, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange, et désignent Monsieur Jean-Yves HERGOTT, demeurant professionnellement au 35, rue J.-F. Kennedy, L-7327 Steinsel, comme nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008985/13.

(140010406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Serin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 57.492.

—  
L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «SERIN HOLDING S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.492, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 152 du 28 mars 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 4 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne

varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.
2. - Nomination de la société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen à la fonction de liquidateur.
- 3- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. - Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.177.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2014. Relation: EAC/2014/241. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014007174/68.

(140007239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Diamond Royale Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 167.356.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 23 décembre 2013*

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale des associés de la société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société DIAMOND ROYALE MANAGEMENT SARL avec effet au 11 décembre 2013 et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 15-17, Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

Résolution prise à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme  
Le Comitium International SA  
Le liquidateur

Référence de publication: 2014009121/18.

(140009991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**CRF Fiducia Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 183.474.

—  
**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Bericht der außerordentlichen Generalversammlung der Firma CRF Fiducia*

1. Eintragung einer Zweigniederlassung in Luxemburg

Es wird einstimmig beschlossen zum 01.01.2014 eine Zweigniederlassung in Luxemburg zu eröffnen.

- Angaben zur Muttergesellschaft

\* CRF Fiducia P.G.m.b.H.

\* Rechtsform: Privat Gesellschaft mit begrenzter Haftung

\* Geschäftsführer: Christophe Hartmann,

\* Eintragung Banque carrefour entreprise Belgique unter der Nummer BE0436.259.577

- Angaben zur Zweigniederlassung

\* Name Zweigniederlassung: CRF Fiducia Luxembourg

\* Adresse: Duarrefstrooss 8, L-9990 Weiswampach

\* Aktivität: Buchführung, Unternehmensberatung

\* Handlungsbevollmächtigter: Christophe Hartmann.

\* Allgemeinzeichnungsberechtigung: alle Befugnisse um im Namen der Zweigniederlassung zu handeln und Operationen im Einklang mit dem Zweck der Niederlassung durchzuführen

Oudler, den 18.11.2013.

Christophe Hartmann.

Référence de publication: 2014009118/24.

(140009117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Corfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 30.356.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 13 MAI 2013 à 11 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelage - 36, Domaine Op Hals.

- Monsieur Jean-Pierre COUESNON, Expert-comptable, né le 15 Septembre 1962 à Aubepierre Ozouer le Repos (France), demeurant à F-77810 Thomery - 37, Rue de By (France).



- Monsieur Marc FREDERICK, Agent d'assurances, né le 4 Octobre 1955 à Luxembourg, demeurant à L-5495 Wintrange - 25, Elwengerwee.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- Madame Corinne CHANTEREAU, Comptable, née le 6 Août 1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudlange - 36, Domaine Op Hals.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2019.

2 - Conformément à l'Article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Philippe CHANTEREAU, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2019.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2014009114/30.

(140009842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.741.

—  
*Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag vom 27. September 2013*

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrages vom 27. September 2013 der Gesellschaft haben sich mit Wirkung zum 30. Dezember 2013 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

4.694 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

4.694 Anteile.

- JC Stores B.V., eine Aktiengesellschaft, gegründet nach Niederländischem Recht, mit Sitz in Markt 6, 4112JS Beusichem, eingetragen in der Kamer van Koophandel unter der Nummer 58856919 hält nunmehr an der Gesellschaft:

3.112 Anteile

Référence de publication: 2014009124/22.

(140010085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Rom8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.778.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "ROM8 S.A.", a société anonyme having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 124778), incorporated by a notarial deed on February 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 763 of May 2, 2007.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Anna Wiaz, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Susana Gonçalves Martins, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1) Decision to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company. The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 89a, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

*Third resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROM8 S.A.", ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 124778), constituée suivant acte notarié en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 2 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anna Wiaz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Susana Gonçalves Martins, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89a Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. WIAZ, S. GONCALVES MARTINS, I. MARECHAL-GERLAXHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17553. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014007118/112.

(140007222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Bell Global Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.850.

Par la présente, nous vous informons de notre démission avec effet immédiat de notre mandat de liquidateur de la société Bell Global Investments S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 135850.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Fiducia General Services Expert Comptable S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014009032/13.

(140010222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**AOL Europe Holdings (2) & Cie, Société en nom collectif.**

Enseigne commerciale: Be On.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.810.

---

*Extrait des résolutions prises par les associées en date du 10 janvier 2014*

La société anonyme ERNST & YOUNG a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour AOL Europe Holdings (2) & Cie*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009008/15.

(140010020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Andaholtz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.041.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009005/9.

(140009946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Atwell, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 169.787.

---

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

ATWELL

Référence de publication: 2014009017/12.

(140009839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Serimnir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.998.

---

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SERIMNIR S.A.», ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg sous section B numéro 140998, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 2190 du 9 septembre 2008; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, préqualifié, en date du 26 mai 2011 publié au Mémorial C numéro 1856 du 12 août 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les deux millions sept cent cinquante et un mille trois cent cinquante-sept (2.751.357) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente de l'article 13 des statuts de la Société.

2. Modification de l'exercice social et modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société.

IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et de la fixer au 30 juin à 16h. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable précédant cette date.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 30 juin de chaque année à 16h. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable précédant cette date.»

#### *Seconde résolution*

L'associé unique décide de changer l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 se terminera le 31 décembre 2013.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 14 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, A. GRACA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59215. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014007172/62.

(140006867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

## EXTRAIT

L'actionnaire unique, dans ses résolutions du 14 janvier 2014, a pris note des démissions de Messieurs Laurent HELIGER et Manuel HACK de leurs fonctions de gérants de la société et a nommé, avec effet immédiat, comme nouveaux gérants:

- Mr James BODY, expert comptable, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant.

- Mr Keimpe REITSMA, juriste, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant.

- Mr Christian TAILLEUR, directeur, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

En outre, l'actionnaire unique, dans ses résolutions du 14 janvier 2014 a transféré le siège social de la société, avec effet immédiat, du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au:

- 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

*Pour KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014009337/25.

(140010233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Integrative Nutrition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.937.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 janvier 2014*

En date du 13 janvier 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

- de nommer Johanna van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- *Gérant de classe A:*

- Joshua Ronald Rosenthal

- *Gérant de classe B:*

- Johanna van Oort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014009288/24.

(140009968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Dekima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.378.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009130/10.

(140010244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**HOS111 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.908.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "HOS111 S.A.", a société anonyme having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 132908), incorporated by a notarial deed on October 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2709 of November 24, 2007.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Nathalie Lett, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine Racot, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Decision to put the company into liquidation.

2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 89a, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

*Third resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOS111 S.A.", ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 132908), constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2709 du 24 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Lett, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89a Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. LETT, C. RACOT, I. MARECHAL-GERLAXHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2014. Relation: EAC/2014/211. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014006866/113.

(140007233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Guardian Industries Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 414.212.375,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 78.695.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2013 l'associé unique a révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant que gérant de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014009218/15.

(140009980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**EQT BW S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.675.

—  
Il est porté à connaissance du Registre de Commerce que l'adresse professionnel de monsieur Hoellermann a changé vers le:

25, rue General Patton, L-2317 Howald (Grand-Duché du Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009172/12.

(140010290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Ets Jacoby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.

R.C.S. Luxembourg B 83.856.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2014009176/11.

(140009863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Michel Guy Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.238.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Michel GUY, director, residing at 12, rue Bartholdi, F-92100 Paris, (France) (the appearing party),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) MICHEL GUY MANAGEMENT S.à r.l., with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg number B 60238 (the Company), has been incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 11, 1997, published in the Mémorial C number 610 of November 4, 1997. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 31, 2001, published in the Mémorial C number 410 of March 14, 2002.

II.- That the capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Michel GUY, directeur, domicilié à 12, rue Bartholdi, F-92100 Paris (France), (le comparant),

ici dûment représentée par par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée MICHEL GUY MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg numéro B 60238 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 610 du 4 novembre 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 410 du 14 mars 2002.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq-cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006999/93.

(140008230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

#### **ICMblackwood Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 172.365.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die ICMblackwood Inc. Toronto, eine Firma kanadischen Rechts, mit Sitz in CDN-M5C 1T4 Toronto, Ontario, 110, Yonge Street, Suite 1500, hier vertreten per Vollmacht durch Herrn Raymond THILL, „maître en droit“, beruflich ansässig in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Komparentin ist alleinige Gesellschafterin der Kapitalgesellschaft "ICMblackwood Management Company S.à r.l.", mit Sitz in L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, am 23. November 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2699 vom 6. November 2012. Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 172 365.

Die Gesellschaft hat ein Kapital von 125.000,00 Euro (einhundertfünfundzwanzigtausend Euro), eingeteilt in 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile zu je 1.000,00 Euro (eintausend Euro), vollständig eingezahlt, und welche gehalten werden durch die vorgenannte ICMblackwood Inc. Toronto.

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung von dessen Befugnissen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin fasst den Beschluss, die Gesellschaft zu liquidieren und gibt dem Geschäftsführer Entlastung. Die Gesellschafterversammlung welche über den Abschluß der Liquidation beschließt, wird am 31. Dezember 2013, voraussichtlich, abgehalten.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt zum Liquidator, Herrn Bodo Demisch, Bankkaufmann, beruflich ansässig in L-1651 Luxemburg, 9, avenue Guillaume zu ernennen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. LAC/2013/60092. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006881/46.

(140006473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

### **Immo-Tours International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.900.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «IMMO-TOURS INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61900, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 5 mars 1998 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 11 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Roselyne Candido Michel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Susana Gonçalves Martins, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. CANDIDO MICHEL, S. GONCALVES MARTINS, I. MARECHAL-GERLAXHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17549. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2014006892/64.

(140007168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Nereus II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 168.201.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nereus II S.A., une société anonyme ayant son siège social au 18 avenue Porte-Neuve, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.201, constituée suivant acte du notaire soussigné du 13 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 mai 2012, numéro 1298.

Le capital social de la Société est fixé à EUR 32.000,00, représenté par 16.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,00 chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.  
Le président désigne comme secrétaire Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Xavier MANGIULLO, prénommé.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée, restera ci-annexée ainsi que les procurations, le tout pour être enregistré avec le présent acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 16.000 (seize mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption par la société «Porte Neuve 18 S.à r.l.» de la société «Nereus II S.A.».

2. Décision de procéder à la fusion par absorption de la société «Nereus II S.A.» par la société «Porte Neuve 18 S.à r.l.»

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée;

4. Formalité de la radiation de la société au Registre du Commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société absorbée pendant le délai légal.

IV. - La constatation préliminaire suivante:

Qu'après avoir abordé l'ordre du jour et avant de prendre les résolutions y afférentes, l'assemblée constate qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte contenant projet de fusion daté du 20 novembre 2013 publié en date du 28 novembre 2013 au Mémorial, recueil des sociétés et associations. Cette erreur matérielle réside dans le montant total du passif repris dans le bilan de la société absorbante «Porte Neuve 18 S.à r.l.». En effet, au lieu d'avoir pour cette société comme total du passif un montant de 16.993.695,86 euros, il a été erronément mentionné dans ledit acte le montant de 6.993.695,86 Euros.

L'assemblée confirme, pour autant que de besoin, que le montant total du passif de la société absorbante est bien le montant de 16.993.695,86 euros.

Après quoi, sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que l'intégralité des parts sociales de la société absorbante étant détenue par la société absorbée, la fusion en question est qualifiée de «fusion inverse».

L'assemblée constate que ledit projet de fusion inverse par absorption entre, d'une part, «Porte Neuve 18 S.à r.l.» (la "société absorbante") et, d'autre part, «Nereus II S.A.» (la "société absorbée") a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 3005 du 28 novembre 2013.

Ce projet, arrêté par le conseil d'administration de la société absorbée et le conseil de gérance de la société absorbante en date du 20 novembre 2013 prévoit l'absorption de la société «Nereus II S.A.» société précitée par la société «Porte Neuve 18 S.à r.l.», avec prise d'effet comptable de la fusion au 31 octobre 2013, date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve sans réserve le projet de fusion inverse précité, tel que prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par les conseils d'administration et de gérance des deux sociétés qui fusionnent.

Une copie du projet de fusion restera annexée aux présentes.

L'assemblée constate en outre qu'étant donné que la société absorbée détient l'intégralité des parts de la société absorbante comme cela ressort du registre des associés de la société absorbante, il est confirmé par l'assemblée ce qui est relaté dans le projet de fusion, à savoir que vu cette situation, les statuts de la société absorbante Porte Neuve 18 S.à r.l. ne subiront aucun changement. Vu que la société absorbante est détenue entièrement par la société absorbée, et vu que l'Associé unique de la société absorbée va échanger ses propres actions avec les parts du capital social constituant l'intégralité du capital social de la société absorbante, réalisant ainsi ce qu'on appelle une fusion dite «inversée» ou «fusion inverse».

Vu cet aspect de fusion dite «inversée» ainsi que la valeur négative de la société absorbée, l'assemblée confirme qu'il n'est pas nécessaire de prévoir dans le cas concret une augmentation de capital suivie d'une réduction de capital.

Aucune augmentation de capital n'est prévue pour la société absorbante résultant de ladite fusion inverse.

Il en résulte qu'il ne sera pas émis de nouveaux titres et en ces circonstances, les points mentionnés à l'article 261 (2) (b), (c) et (d) ne sont pas d'application et par conséquent, il est fait abstraction du rapport de réviseur sur le projet de fusion.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la fusion par absorption de la société Nereus II S.A. par la société Porte Neuve 18 S.à.r.l.

Elle constate l'apport par la société Nereus II S.A. préqualifiée, de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la société Porte Neuve 18 S.à.r.l. et décide d'approuver la dissolution sans liquidation par suite de ce transfert.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante et que tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée, la dissolution sans liquidation étant achevée, sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la société absorbante.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-dessus à la condition suspensive de l'approbation du présent projet de fusion par l'assemblée générale de la société absorbante.

#### *Déclaration*

Le notaire certifie l'existence et la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, X. MANGIULLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/59. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX

Référence de publication: 2014007018/104.

(140007034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

#### **Pocol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.039.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POCOL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée originellement à Vaduz (Liechtenstein) en date du 03 août 1967, transférée et établie à Luxembourg suivant acte notarié en date du 13 septembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 305 du 10 novembre 1984, modifié pour la dernière fois en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 798 du 27 mai 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro 22.039 (la «Société»)

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et scrutatrice Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination de Maître Philippe Morales en tant que seul liquidateur de la Société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le liquidateur est en outre dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2014. Relation: EAC/2014/115. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014007083/48.

(140007231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Foodline SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 64.484.

—  
EXTRAIT

- VERICOM démissionne de sa fonction de commissaire au sein de la société FOODLINE SPF S.A., établie et ayant son siège social à L- 7257 Walferdange, 12 Millewee, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.64484, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VERICOM S.A.*

Référence de publication: 2014009207/13.

(140010303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Force One, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 58, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 153.864.

Le bilan de clôture de liquidation au 04/12/2013 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009208/10.

(140009891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.



**Fratrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.508.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2014*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en tant qu'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

FRATRIX S.à. r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014009209/14.

(140010300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Guardian Middle East & Africa SE, Société Européenne.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 148.019.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 14 novembre 2013 les associés ont révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant que administrateur de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013 et approuvé la nomination de M. Dimitri Storme, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société, avec prise d'effet au 14 novembre 2013 et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014009221/17.

(140010774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Gaïa Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.570.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009223/10.

(140010320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Guardian Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: RUB 5.864.168.000,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.106.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2013 l'associé unique a révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant que gérant de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014009222/15.

(140010772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Glacis Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 123.054.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société datant du 15 janvier 2014 que le siège social de la Société est transféré au 38 rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

*Pour extrait conforme*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014009235/14.

(140010780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Genie Therm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 117.575.

Il résulte du dernier contrat de cession que les parts sociales de la Société, de EUR 500,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Associé	Nombre de parts
Atalian EUROPE SA .....	45
Enrico Cadinu .....	3

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

ENRICO CADINU / MICHEL ZOZAYA.

Référence de publication: 2014009233/15.

(140009896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Faraz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6434 Echternach, 1, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 137.959.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009197/10.

(140009994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Four Tools, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 6, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 118.515.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014009190/10.

(140010107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Facta Non Verba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009196/10.

(140010049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Cotrimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.289.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014009115/10.

(140009856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Compagnie Financière de Castiglione, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.067.

## EXTRAIT

Lors de sa réunion du 5 novembre 2013, le Conseil d'administration de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE a décidé de transférer le siège social de la société de l'adresse 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, à l'adresse 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE

Société anonyme

Référence de publication: 2014009107/14.

(140010249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Consortium de Développement, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.537.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 JANVIER 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014009110/10.

(140009857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Consultance Design & Développement Informatique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, 5, Am Duarref.

R.C.S. Luxembourg B 68.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009111/10.

(140010395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Craft Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 93.626.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009117/10.

(140010282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**H'Corp, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 150.191.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 17 décembre 2013.*

*Première résolution*

Acceptation de la démission du gérant de Catégorie B:

Stéphanie MEYER, gérant, ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

*Deuxième résolution*

Décision de nomination en remplacement: avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014:

Xavier SOULARD, gérant, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Vincent TUCCI, gérant, ayant pour adresse professionnelle 7B, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

Les nouveaux gérants de Catégorie B seront nommés pour une durée indéterminée.

*Troisième résolution*

Décision de transférer le siège social de la société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014009268/24.

(140010711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Fisec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7330 Heisdorf, 29, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 20.607.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 JAN. 2014.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014009204/12.

(140010337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Giotto S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 70.424.

*Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 13 décembre 2013*

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE. L-2346 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG avec effet au 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014009234/12.

(140009899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**GDS Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014009228/12.

(140010256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Ilivia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.269.

En date du 02 janvier 2014, l'associé unique de la Société, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. a transféré 1,250,000 parts sociales de la Société à:

- UFG Private Equity Fund II (Series 2) LP 89

Nexus Way

Cayman Bay

Grand Cayman KY1-9007

Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant Unique*

Référence de publication: 2014009287/18.

(140010165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Cashnote Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.956.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Del Mar Financial S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly established and existing under laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (hereinafter referred to as "RCS") under number B 150.658

(hereinafter referred to as the "Appearing Party").

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary, shall remain attached to the present deed.

Such Appearing Party is the sole shareholder of Cashnote Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly established and existing under laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered

with the RCS under number B 154.956 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2064, page 99045 on 2 October 2010 and have not been amended since that time (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole share capital requires the notary to act the following declarations and statements:

1. That the share capital of the Company currently amounts to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) divided in twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

2. That pursuant to the shareholders register of the Company, the Appearing Party is the sole shareholder of the Company.

3. That the interim accounts of the Company have been prepared as at 16 December 2013 and approved by the Appearing Party and presented to the undersigned.

4. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect followed by its liquidation.

5. That the Appearing Party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

6. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, appoints itself liquidator of the Company and declares that the activity of the Company has ceased.

7. That in that capacity, the Appearing Party requests the notary to record that it has realised all of the Company's assets and has settled all liabilities and debts of the Company by way of payment or fully provided for all of the known liabilities of the Company.

8. That the Appearing Party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to the sole shareholder.

9. That consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

10. That the full and complete discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates up to this day.

11. That it is expedient to proceed with the cancellation of the shareholders register.

12. That the books and records of the Company shall be kept for at least five years at the former registered office of the dissolved Company being 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,350.-

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Appearing Party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU**

Del Mar Financial S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le "RCS") sous le numéro B 150.658,

(ci-après la "Personne Comparante").

ici-représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant sa résidence professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Telle Personne Comparante est l'actionnaire unique de Cashnote Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 154.956 dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 octobre 2010, sous le numéro 2064, page 99045 et n'ont pas été modifiés depuis (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demandent le notaire d'acter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille Euros (EUR 25,000.-) représenté par vingt-cinq mille (25,000) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérée.
2. Que selon le registre des actionnaires de la Société la Personne Comparante est l'actionnaire unique de la Société.
3. Que les comptes intermédiaires de la Société ont été préparés en date du 16 décembre 2013, ont été approuvés par la Personne Comparante et sont présentés au soussigné.
4. Que la Personne Comparante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
5. Que la Personne Comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et est pleinement consciente de la situation financière de la Société.
6. Que la Personne Comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne liquidatrice de la Société et déclare que l'activité de la Société est cessée.
7. Qu'en cette qualité, la Personne Comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réalisé tous les actifs de la Société et avoir réglé tout le passif de la Société par paiement ou entière approvisionnement des dettes connues de la Société.
8. Que la Personne Comparante, étant investie de tous les avoirs, déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la Société avant tout paiement à l'actionnaire unique.
9. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme ayant été effectuée et terminée.
10. Que la décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
11. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.
12. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Coûts et frais*

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 1.400,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la Personne Comparante, connu du notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Claire PIERRET.*

Référence de publication: 2014006641/116.

(140008242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

#### **Credit Alliance Securities, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 174.679.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Brendar Foundation, une fondation soumise aux lois Panaméennes avec siège social à Calle 53<sup>E</sup>, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama, enregistrée auprès du Registre Public de Panama sous le numéro 49410,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société anonyme «Crédit Alliance Securities», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, R.C.S. Luxembourg section B numéro 174.679, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 637 du 15 mars 2013.
- 2) Que le capital de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative sans une valeur nominale.
- 3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.
- 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.
- 10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 janvier 2013. Relation GRE/2014/182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014006625/46.

(140007369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Col REO Victoria B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 180.281.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 18 décembre 2013, que:

Colony Luxembourg S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, dont le siège social est situé au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, a cédé à:

CFI RE HoldCo, LLC, «a Limited liability company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4776821, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA), l'entière des parts sociales de la Société Col REO Victoria B S.à r.l. à savoir, douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Valérie Chaumier

*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2014009078/21.

(140010621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---